



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 20 octobre 2015**

**PRESENTS:**

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mr DUPIN	Jérôme	4ème Adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr MOREL	Cédric	Conseiller
Mr PERRIER	Eric	Conseiller

Excusé :

Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère

Secrétaire de séance : Mr MONDELAIN Jean-Jacques 3ème Adjoint

Début de la réunion : 20h30

**1/ Intervention de Madame SAGE et de Monsieur Pascal DAVID, de la société Information dynamique système, pour la présentation d'écrans électronique permettant l'affichage d'informations dans la Commune.**

Le choix de l'emplacement reste une priorité. Les élus doivent encore y réfléchir.

**2/ Délibération intercommunalité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Parlement a définitivement adopté, le 16/07/2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Ce texte vise en particulier à renforcer les intercommunalités qui doivent être organisées autour de bassins de vie, avec un seuil minimal de population passant de 5.000 à 15.000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle que pour se préparer à cette éventualité, les communautés de communes de Forez en Lyonnais, des Hauts du Lyonnais et Chamousset en Lyonnais, ayant considérées la pertinence de ce territoire des monts du Lyonnais pour répondre aux objectifs de la

loi NOTRe, ont engagé avec le Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY) une réflexion depuis plusieurs mois afin d'envisager à terme un éventuel rapprochement.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter une délibération de principe pour acter que le territoire pertinent en cas de nécessité de regroupement est celui du SIMOLY. Il souligne qu'il ne s'agit pas de voter aujourd'hui le principe d'un regroupement mais celui du périmètre le plus adapté, compte tenu de toutes les actions et projets engagés, dans l'éventualité d'une recomposition territoriale.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **3/ Délibération Part communale Assainissement**

Décide de ne pas augmenter pour l'exercice 2015 la redevance assainissement :

- 0.85 euros applicable par mètres cubes d'eau consommée.
- 9.05 euros le tarif minimum de la redevance.
- 0.85 euros applicable sur la base d'un forfait fonction du nombre de personnes au foyer pour les ménages ne s'alimentant pas au réseau public et pour les ménages s'alimentant partiellement au réseau public dans le cas où le volume d'eau provenant du réseau est inférieur à celui qui résulte de l'estimation, le forfait pris en compte étant de 25 mètres cubes pour une personne, 50 mètres cubes pour deux personnes et 75 mètres cubes pour trois personnes et plus.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **4/ Délibération en vue d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2015-2018 avec la CAF du Rhône et la MSA.**

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **5/ Délibération pour la signature d'un Bail emphytéotique La Colombière (régularisation).**

Signature le 25 novembre 2015 à Lyon. La Commune autorise à faire quatre appartements. Nous gardons un droit de passage pour aller aux garages. Nous aurons à notre charge l'entretien du parking.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **6/ Zone de loisirs**

- **Pump Track** : la livraison du ghorre a commencé. Olivier BRUCHET, Commission Sport, décide d'organiser une réunion d'information pour les jeunes le samedi 24 octobre 2015 à 17h00 à la salle polyvalente.
- **City stade** : à l'unanimité des membres présents, les Sociétés CASALSPORT et MEFRAN ont été retenues pour leur proposition financière. La commission sport va analyser les mémoires techniques afin de proposer un fournisseur.

## **7/ Tour de scrutin élections régionales 2015, les 6 et 13 décembre 2015**

Préparation des vacances.

## **8/ Point sur les Commissions.**

- ✓ Sport : Remerciement aux signaleurs pour le challenge VTT.

Eventuelle réorganisation de la traversée du village.

- ✓ Syder : diverses propositions sont proposées par le Syder pour éclairer le jeu de boules et le city stade. Le prix restant élevés, il faut envisager la solution la moins onéreuse. Compte tenu des prix élevés, Messieurs BRUCHET et CHAZELLES proposent au SYDER une solution technique autorisant les mêmes fonctionnalités pour un coût réduit.
- ✓ Voierie : L'entreprise Colas a pris le marché. Les voies communales le Rozier/Le Coton sont à entretenir. Les agents techniques prépareront en amont les voies et l'entreprise interviendra aux alentours du 20 novembre 2015.
- ✓ Numérotation : la pose est terminée. Des rectifications ont été apportées. Reste les lotissements : le Dubessy, les Grandes Terres, les Places, les Grandes Places, pour la pose de signalétique spécifique.
- ✓ Associations : La rencontre des associations eu lieu samedi 17 octobre 2015 afin de préparer le calendrier 2016.

## **9/ Avancement d'échelon de Madame Marie-Christine CHARLES**

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents de passer Mme Charles à l'échelon supérieur.

## **10/ Avancement de grade Adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe de Monsieur Joseph GRONDIN**

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents de passer Mr Grondin au grade supérieur à partir de janvier 2016.

## **Questions diverses :**

- ✓ La Madone : l'échafaudage a été mis en place le 15 octobre 2015. L'intérieur du dôme est fortement dégradé. Le plafond est détruit. Un expert passera jeudi 22 octobre 2015.
- ✓ Retrait de la délibération du 8 septembre 2015 concernant la décision modificative n°3.
- ✓ **Prochain Conseil fixé le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 20h30**

Fait en Mairie, le 2 novembre 2015

Le Maire,

Bernard CHAZELLES